

Groupe de travail personnels handicapés du 28 avril 2017

Un projet de convention 2017/2019 perfectible

Ce groupe de travail consacré à la politique ministérielle du handicap s'est tenu sous la présidence de Madame Coralie OUDOT, Sous Directrice des ressources humaines, déléguée ministérielle au handicap.

Avant d'aborder l'ordre du jour, **FO Finances** a rappelé son attachement à la politique ministérielle du handicap et au CRIPH (Cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnes Handicapées) qui participe à sa mise en œuvre. Ce fut également l'occasion pour **FO Finances** de saluer le départ en retraite de deux de ses membres Mme Hequet et Mr Moreau.

Au travers des documents fournis, l'ambition du Ministère en la matière est trop peu visible pour **FO Finances** :

- Toujours aucune étude concernant le déroulement de carrières des agents en situation de handicap dont l'objectif, pour **FO Finances**, est de mettre fin aux inégalités de traitement ainsi qu'à toute forme de discrimination.
- Aucun bilan des actions des Directions Générales.
- Pas d'action concernant le maintien dans l'emploi d'agents devenus handicapés.
- Pas d'information sur la poursuite de la formation des « managers » évoquée lors du groupe de travail annuel du 2 mai 2016.
- Un projet de plan d'action 2017-2019 dont de nombreuses formulations sont à revoir avant sa présentation au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). **FO Finances** a estimé que ce projet de plan triennal devait être amélioré pour que vive la politique

ministérielle du handicap.

- Pire l'obligation décidée d'obtenir la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) pour pouvoir bénéficier des aides liées aux prothèses auditives est un recul pour les agents de Bercy concernés.

Enfin, pour **FO Finances**, le manque de Médecins de Prévention, les réductions de crédits (« surgel » des crédits action sociale Fonction Publique), les restructurations incessantes, n'ont rien de rassurant... pour faire vivre une véritable politique ministérielle volontariste en faveur des personnels en situation de handicap.

Le bilan de la mise en œuvre de la convention MEF/FIPHFP 2014-2016

Cette convention couvrait la période triennale pour un montant de 8 Millions d'Euros.

Les dépenses les plus importantes ont été :

- **Les aides d'amélioration des conditions de vie** : ce sont les aides qui ont été versées par la CRIPH et qui concernent les transports spécialisés et les prothèses auditives qui, à eux deux, représentent les dépenses les plus importantes en hausse constante ; les auxiliaires de vie ; les aménagements de véhicules ; les fauteuils roulants. Ces aides ont même dépassées le taux de réalisation de 100% (155,62%),
- **Les aides d'adaptation et d'aménagement des postes de travail,**
- **Les actions de formation et d'information des agents handicapés.**

D'autres objectifs sont loin d'avoir été atteints :

- **Un premier bilan du dispositif d'accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de Handicap psychique, cognitif ou mental** : depuis sa mise en place courant 2016, les 4 dossiers (3 à la DGIP et 1 à l'INSEE) révèlent une vraie difficulté de mise en œuvre face aux refus des agents concernés eux-mêmes et aux difficultés liées aux restructurations et suppressions d'effectifs.
- **Un premier bilan du recrutement d'apprentis en situation de handicap** : met en évidence la faiblesse des résultats, avec seulement 17 recrutements sur la période 2015/2016. La difficulté essentielle réside dans la rareté de ce vivier et dans la forte concurrence entre Ministères recruteurs...

Bilan des actions de communication et de formation :

- Réunion Handi PACTE sur le télétravail et le recrutement,
- Forum pour l'emploi et salons du handicap,

- Stages de formation des correspondants handicap,
- Participation de la CRIPH au séminaire des Médecins de Prévention,
- Action de prévention avec la MGEFI sur le thème de l'audition,
- Accueil dans les écoles de formation (Noisy ; Noisiel) et insertion du handicap dans le module CMFI pour les nouveaux arrivants,
- Présence de la CRIPH à l'école régionale de Lille/Loos pour déficients visuels et sensibilisation à la langue des signes française (LSF) aux agents de Bercy.

Le bilan des recrutements de contractuels en situation de handicap

140 agents en situation de handicap ont été recrutés en 2016 par la voie contractuelle. Ils sont en cours de scolarité. **FO Finances** déplore l'absence d'éléments concernant le recrutement par concours et revendique l'aménagement des concours ainsi que de la scolarité.

		2013	2014	2015	2016
Adm. Centrale	Recrutés	2	1	5	7
	Titularisés	2	1		
DGCCRF	Recrutés	6	8	6	6
	Titularisés	6	7	6	
DGDDI	Recrutés	9	7	7	12
	Titularisés	9	6	7	
DGFIP	Recrutés	238	98	111	111
	Titularisés	211	93	102	
INSEE	Recrutés	5	5	5	4
	Titularisés	4	4	4	

Le projet de convention 2017-2019

Cette convention permet le financement par le FIPHFP des actions ministérielles liées au handicap. La précédente convention a pris fin le 31 décembre 2016, elle doit donc être renouvelée pour trois ans. Il s'agit pour Bercy de la troisième convention triennale pour un montant de 6 Millions d'Euros soit 2 Millions de moins que la seconde convention qui vient de prendre fin. Les grandes lignes :

- **La Poursuite du recrutement est acté**: Objectif de recrutement de 140 BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) par an en 2017, 2018 et 2019 avec un objectif annuel de 5,96% de taux d'emploi et de

6,03% de taux légal d'emploi. Après la réalisation des 6%, le problème du financement du FIPHFP va se poser de façon cruciale : les financements diminuent au fur et à mesure de la réalisation des 6% par les administrations des trois Fonction Publique alors que dans le même temps les besoins ne cessent d'augmenter !

- **L'obligation de la RQTH pour bénéficiaire des aides : les prothèses auditives sont les victimes principales !** Sous prétexte de s'aligner sur les nouvelles modalités du FIPHFP, l'ensemble des aides délivrées par la CRIPH seront désormais soumises à la présentation du document de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handi-

capé (RQTH) ou de tout document mentionnant statutairement le handicap (carte d'invalidité, attestation d'AAH : allocation aux adultes handicapés).

Un recul dénoncé par **FO Finances** dès le mois de mars dernier, qui impactera essentiellement les bénéficiaires de l'aide à l'acquisition de prothèses auditives très rarement reconnus RQTH et qui, jusqu'à présent, bénéficiaient de l'aide sur avis médical du Médecin de Prévention.

467 agents ont ainsi été aidés pour appareillages auditifs en 2016 contre 395 en 2015 et la demande ne cesse de croître !

Cette décision est d'autant plus injuste que le FIPHFP sollicite d'autres critères : en effet, peuvent bénéficier des aides de ce fonds les agents inaptes ou inaptes avec restriction impliquant une situation de handicap au travail ; ceux qui présentent un avis du comité médical ou de la commission de réforme en cas d'inaptitude ou bien l'avis d'aptitude du médecin de Prévention précisant la ou les restrictions de l'agent.

Le Ministère propose une règle transitoire pour l'année 2017 applicable à compter du 1er mai 2017 :

- Acceptation des dossiers avec RQTH (ou document équivalent) ou avec justificatif du dépôt de la demande auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. (MDPH).

- Pas de remise en cause de l'aide accordée par la CRIPH même en cas de refus ultérieur du dossier par la MDPH.

FO Finances tient à alerter tous les agents concernés par ce nouveau dispositif particulièrement injuste qu'elle combat. Il est clair, malheureusement que Bercy n'affiche plus d'ambition en matière de prise en charge d'aides !

- **L'accessibilité numérique.** L'objectif du Ministère : le renforcement de la sensibilisation des acteurs informatiques aux enjeux numériques. L'IGPDE en liaison avec la CRIPH vont aborder plus systématiquement l'accessibilité dans le cadre des formations sur la réalisation de site web. Courant

2018, une formation destinée aux développeurs informatiques sera proposée. Enfin, l'IGPDE intégrera l'accessibilité à certaines formations bureautiques destinées à l'ensemble des agents du Ministère. Celui-ci souhaite créer un réseau inter-directionnel de « correspondants accessibilité numérique ».

- **La poursuite du recours aux ESAT (Etablissements et Services d'Aides par le Travail).** L'ESAT est un établissement médico-social qui permet à des personnes en situation de handicap d'accéder à des actions professionnelles en proposant des prestations et des produits aux particuliers et aux entreprises. Le Ministère poursuivra des actions déjà engagées en 2016 afin de sensibiliser les agents de Bercy à l'économie solidaire à travers des manifestations au sein du Ministère (marché de Noël, semaine de la gastronomie..) et à travers l'appel à des prestataires du secteur protégé (recyclage, commande de fournitures...).

Un projet de plan d'action 2017-2019 devra être rapidement présenté au FIPHFP. Pour **FO Finances** de nombreuses formulations sont encore à revoir avant sa présentation. Bercy devra revoir sa copie. Cet avis a été partagé par l'ensemble des Fédérations.

FO Finances a estimé que ce projet de plan triennal devait être amélioré pour que vive la politique ministérielle du handicap. C'est ce à quoi elle s'est employée en transmettant ses remarques et amendements dans les jours qui ont suivis ce groupe de travail.

Un refus du FIPHFP serait lourd de conséquences quant à l'octroi des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la politique ministérielle du handicap.

Ce groupe de travail ministériel consacré au bilan de ces trois dernières années et aux perspectives des trois futures années, n'a rien de rassurant. L'exemplarité de Bercy en matière de handicap est sérieusement écornée !